COMMUNE D'AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 19/05/2026
Heure de début : 17h30
Lieu de réunion : Salle de réunion de la mairie de Méaudre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres présents :
Nathalie FAURE, Présidente
Sylvie ROCHAS, membre élu
Pierre MARTIN JARRAND, membre élu
Sabrina MOREL PUGNALE, membre élu
Valérie DENIAU, membre élu
Martine LE BRETON, membre nommé représentante des Familles
Françoise KAOUZA, membre nommé représentante des personnes en situation de Handicap
Jocelyne COLLAVET, membre nommé représentante des ainés
Véronique LAGOT, membre nommé représentant la lutte contre l'exclusion

Juline Pytel, Directrice

Membres excusés : 0

Nombre de membres en exercice : 9 – **Nombre de membres présents ou représentés : 9**
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Nathalie FAURE, Présidente, ouvre la séance et remercie les membres présents.
Le Conseil d'administration est installé dans ses fonctions pour la durée du mandat.
Sylvie Rochas est élue Secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 05 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Juline Pytel présente le CCAS et ses missions au nouveau conseil.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

26-08 Election d'un Vice-Président au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, proposant de procéder à l'élection du vice-président du CCAS, pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Vu l'article R123- 18 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que l'élection du vice-président se fait à bulletin secret et à la majorité absolue.

Considérant que Madame Nathalie FAURE, présidente du Centre Communal d'Action Sociale d'Autrans-Méaudre en Vercors, informe le conseil d'administration qu'il convient de nommer un vice-président.

La candidature de Sylvie ROCHAS est proposée.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à l'élection du vice-président, pour la durée du mandat du conseil d'administration.
- **ELI** à l'issue du vote : Sylvie ROCHAS
- **INSTALLE** Sylvie ROCHAS Immédiatement dans ses fonctions pour une durée du mandat du Conseil d'Administration.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer tous documents se référant à la présente délibération.

Vote pour le candidat :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

La délibération est adoptée.

26-09 Election d'un Vice-Président Délégué au Conseil d'Administration du CCAS.

Vu les articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il vous est proposé de procéder à l'élection du vice-président délégué du CCAS, pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Vu le Décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023, venu modifier les articles R. 123-18, R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ajoutant le rôle du vice-président délégué comme remplaçant du vice-président dans la présidence du conseil, la délégation de pouvoir du conseil d'administration et la délégation de signature du président.

Vu l'article R123- 18 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que l'élection du vice-président délégué se fait à bulletin secret et à la majorité absolue.

Considérant que Madame Nathalie FAURE, présidente du Centre Communal d'Action Sociale d'Autrans-Méaudre en Vercors informe le conseil d'administration qu'il peut nommer un vice-président délégué afin qu'une continuité soit maintenue en cas d'absence de la présidente et de la vice-présidente.

La candidature de Sabrina MOREL PUGNALE est proposée.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à l'élection du vice-président délégué, pour la durée du mandat du conseil d'administration.
- **ELI** à l'issue du vote : Sabrina MOREL PUGNALE
- **INSTALLE** Sabrina MOREL PUGNALE immédiatement dans ses fonctions pour une durée du mandat du Conseil d'Administration.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer tous documents se référant à la présente délibération

Vote pour le candidat :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

La délibération est adoptée.

26 – 10 : Délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration à sa présidente, à sa vice-présidente, et à sa vice-présidente déléguée.

Vu les articles R 123-22 et R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les délibérations n° 20-08 et 20-09 du Conseil d'Administration en date du 19 mai 2026 procédant à l'élection d'une vice-présidente et du vice-président délégué au CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les délégations de pouvoirs et de signature selon les articles ci-dessous.

Article 1 : Délégation de pouvoir est donnée à la présidente ou à la vice-présidente du CCAS dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations de secours d'urgence, aides financières et aides exceptionnelles, à hauteur maximum de 500 € par bénéficiaire et par an.
- Prise en charge de factures diverses dans le cadre du budget établi par le Conseil d'Administration.
- Validation des conventions d'installation dans le logement de secours.
- Attribution des accès aux colis alimentaires.
- Conclusion et révision des contrats de louage des biens du CCAS.
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre des actions intentées contre lui, pour toutes les affaires le concernant quelle que soit la nature des contentieux.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente ou de la vice-présidente, délégation est donnée à la vice-présidente déléguée dans les mêmes matières.

Article 3 : Conformément aux prescriptions des articles R 123-22 et R 123-23 du code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par la présidente, la vice-présidente ou la vice-présidente déléguée. En outre, les signataires devront à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Vote :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

La délibération est adoptée.

26-11 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-14 du CGCT;

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 précisant qu'a partir de l'exercice budgétaire 2026, le vote de l'organe délibérant sur le CFU est obligatoire pour l'ensemble des collectivités et établissements concernés, dont les CCAS

Vu la délibération 26-1 du CCAS portant sur l'affectation anticipée des résultats provisoire de l'exercice 2025 dans l'attente du vote du CFU.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS

Considérant qu'il n'y a pas eu de modifications du budget entre la délibération 26-1 et ce jour.

Considérant que, Madame la présidente a quitté la séance et que le conseil d'administration est mené par la Vice-présidente, Mme Sylvie ROCHAS.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

COMMUNE AUTRANS MEAUDRE - CCAS AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	23 100,00	23 100,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	25 883,96	25 883,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	36 750,33	36 750,33
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	24 169,66	24 169,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	1 714,30	1 714,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	13 650,33	13 650,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	15 364,63	15 364,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédant /déficit	G + H + I	0,00	15 364,63	15 364,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le** CFU 2025 du CCAS d'Autrans Méaudre en Vercors.
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote :

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

La délibération est adoptée.

Le budget du CCAS est ainsi détaillé comme ce qui suit :

I. DEPENSES				
N°	LIBELLES	B.P. 2025	C.A. 2025	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	12 000,00 €	10 924,50 €	Repas des anciens
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit equipement	200,00 €	97,81 €	Ateliers coutures
6188	Autres frais divers	3 100,00 €	645,24 €	Frigo CS
6228	Remunerations d'intermédiaires et autres - Divers	2 000,00 €	1 140,00 €	MNS piscine
6232	Fêtes et Cérémonies	200,00 €	80,79 €	Pot des bénévoles – Centenaires
627	Services bancaires assimilés	2,33 €	0,00 €	
63512	Taxes Foncières	50,00 €	39,00 €	
65133	Secours d'Urgence	2 000,00 €	213,72 €	Aide Parent'aise
65134	Aides	10 000,00 €	3 692,00 €	OM – Musique et sport – Permis
65138	Autres secours	448,00 €	192,00 €	Aides exceptionnelles non urgentes
65568	Autres contributions	4 500,00 €	4 894,60 €	Don – Séjours d'été – Lire et Faire Lire
6574	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	2 250,00 €	2 250,00 €	
	TOTAL DEPENSES	36 750,33 €	24 169,66 €	

II. RECETTES			
N°	LIBELLES	B.P. 2025	C.A. 2025
70311	Concessions dans les cimetières (produits net)	1 500,00 €	4 133,36 €
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 600,00 €	2 750,60 €
74741	Participation communes	9 000,00 €	0,00 €
757361	Autre sub exceptionelle Collectivité de rattachement	0,00 €	9 000,00 €
74888	Autres attributions et participations	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES	23 100,00 €	25 883,96 €
2	Report excédent	13 650,33 €	13 650,33 €
	TOTAL	36 750,33 €	39 534,29 €
			1 714,30 €

Depenses	Recettes	Report Excedent 2024
24 169,66 €	25 883,96 €	13 650,33 €

Resultat de cloture - Excedent	1 714,30 €
Resultat (Cloture + Ex 2024)	15 364,63 €
Report sur exedent 2025	15 364,63 €

INFORMATIONS ET SUJETS NON SOUMIS A DELIBERATION :

- Repas des ainés et colis de Noël. Mme la présidente rappelle que 217 repas ont été servis à table, 78 colis récupérés et 17 colis livrés en 2025. La proposition de lieu pour 2026 est Cochet Evènement le 10 décembre 2026 avec le traiteur Odemard. Le traiteur Bessaye pour sera pris pour les colis.
- Participation à la Semaine Bleu : Mme la présidente présente l'évènement national qui a lieu du 5 au 11 octobre 2026. Thème de l'année 2026 : « relions tous les âges dans les territoires engagés ». Dans l'objectif de faire un programme intercommunal, le CCAS valide la proposition d'intervention de la CPTS : Une journée tables rondes sur le bien vieillir « parlons santé, pensons demain ». La CPTS est financée à ce sujet par la conférence des financeurs, ils proposent dans la continuité 4 après midi d'ateliers en alternance sur Autrans/Méaudre. La semaine bleue propose aussi d'organiser une marche bleue qui peut s'organiser sans trop de contraintes avec les associations du territoire. Les associations intervenant auprès des Seniors seront concertées pour leurs concours sur cet évènement.
- Ouverture d'une deuxième distribution sur Autrans pour la cuisine solidaire : actuellement on comptabilise 24 colis pour 46 bénéficiaires dont 9 familles. La proposition se porte sur le mardi matin et viendrais rééquilibrer les distributions entre Villard de Lans (3) et Autrans-Méaudre en Vercors (1). La proposition est validée à l'unanimité et sera mise en place dès début Juillet.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, FAURE Nathalie clôt la séance.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au 8 Octobre 2026 à 17h30 en salle des commissions d'Autrans.

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 19/05/2026

La Présidente du CCAS
(ou Vice présidente)

Nom, Prénom : Nathalie Faure

Signature :



Le Secrétaire de séance

Nom, Prénom : Sylvie Rodrigo

Signature :



Note : Ce procès-verbal doit être signé par le Président(e) et le secrétaire de séance, conservé au siège du CCAS et transmis au contrôle de légalité si requis. Les délibérations doivent être affichées conformément aux dispositions légales applicables.